

Lettre de Amelot de Chaillou à D'Alembert, 6 septembre 1776

Expéditeur(s) : Amelot de Chaillou

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Informations sur le contenu de la lettre

IncipitJe sais, monsieur, que les fondations réunies...

RésuméFondations de Balzac, Clermont-Tonnerre et Gaudron pour le prix d'éloquence et de poésie. Arrangement autorisé en 1755 par le roi, mais impossible de trouver trace de la décision dans les bureaux. A dû être consignée dans les registres de l'Acad. fr., le prie de lui en envoyer une copie. Dès réception, soumettra au roi le mém. de l'Acad. demandant un fonds pour deux prix par an.

Justification de la datationNon renseigné

Numéro inventaire76.51

Identifiant1978

NumPappas1566

Présentation

Sous-titre1566

Date1776-09-06

Mentions légales

- Fiche : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la ficheIrène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettre Non renseigné

Publication de la lettre Non renseigné

Lieu d'expédition Versailles

Destinataire D'Alembert

Lieu de destination Paris

Contexte géographique Paris

Information générales

Langue Français

Source

- 1. original, d.s. « A Vlles », s., 2 p.
- 2. minute du vol. « Missives année 1776 », d. « A Vlles », 1 p.

Localisation du document

- 1. Paris AF
- 2. Paris AN, O1 487, p. 675

Description & Analyse

Analyse/Description/Remarques Non renseigné

Auteur(s) de l'analyse Non renseigné

Notice créée par [Irène Passeron](#) Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

Papiers 1566

Cl. O. Let. le 6. 7. Mars 1776.

Je sais, Monsieur, que les
fondations réunies de M. M. St.
Sabrac, Clermont Tonnerre, et
gauron forment le montant des
prix d'éloquence et de Poésie
que l'Académie donne
alternativement chaque année.
On m'a avisé aussi que cet
arrangement a été autorisé en
1755. par le feu Roi. mais
quelques recherches qu'on ait
faites dans mes Bureaux, on
n'y a trouvé aucune trace de sa
décision. Je ne doute point qu'elle
n'ait été consignée dans les
régistres de l'Académie. Je vous
 prie de vouloir bien m'en
envoyer une copie, aussitôt que
je l'aurai reçue, je mettrai

M. L. de Lambert Sec. perpétuel de l'Académie
française

Sous les yeux du Roi le même
par lequel l'Académie demande
que sa Majesté fasse un fonds
pour, qu'il y ait 4. pour chaque
Année.

Je suis très parfaitement,
Monsieur, votre très humble et
très obéissant serviteur.

Quelot
2